

Communiqué de presse

Toulouse, le
13 mars 2014

Mise en service du premier radar tronçon ou radar « vitesse moyenne » en Haute-Garonne

Le nombre de tués a baissé en 2013 en Haute-Garonne, de 6 % par rapport à 2012 (47 tués en 2013, contre 50 en 2012). L'effort porté sur la sécurité routière doit cependant être maintenu pour sauver des vies.

Dans ce but, un nouveau type de radar est déployé en Haute-Garonne : le radar-tronçon, appelé également le radar « vitesse moyenne ».

Le principe de ce nouveau dispositif

Le radar-tronçon contrôle la vitesse moyenne pratiquée par les usagers sur une portion de route de 1 à 20 km, afin d'inciter les usagers à adopter une conduite responsable tout au long de leur trajet.

Le lieu de l'infraction est le point de contrôle de sortie. À chaque point de contrôle (en entrée et en sortie de la section contrôlée), une caméra vidéo, associée à un lecteur automatique de plaque, prend un cliché de chaque véhicule et relève sa plaque et son heure de passage. Au point de sortie, une unité de traitement calcule pour chaque véhicule, la vitesse moyenne pratiquée sur la section.

Les critères nationaux conduisent à l'installation de tels équipements reposent sur une analyse des accidents sur la section et de la gravité des blessures, mais aussi du niveau de respect des vitesses sur la section. Enfin, des critères techniques sont à prendre en compte (longueur du tronçon, alimentation électrique).

Comme pour le radar vitesse fixe, une marge de 5 km/h (en dessous de 100 km/h) ou de 5 % (au-dessus de 100 km/h) est prise en compte, toujours à l'avantage du conducteur.

Contacts Presse

Direction départementale
des territoires
Dominique FOUCHIER
☎ 06 25 65 22 01
☎ 05.81.97.71.04

Préfecture
Sophie LESAFFRE
☎ 06.35.16.36.31
☎ 05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU
☎ 06.85.80.22.14
☎ 05.34.45.36.17

1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

*Vous pouvez consulter les
précédents communiqués
de presse à l'adresse
suivante :*

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/communiques>

Une section de l'autoroute A66 va être équipée avec ce dispositif

Un radar tronçon est positionné sur l'autoroute A66, entre Gibel et Nailloux, dans le sens Foix/Toulouse. La vitesse légale autorisée sur ce tronçon est de 130 km/h.

Le radar installé a satisfait les exigences des tests de mise en service, il est opérationnel à partir du 14 mars 2014.

Accidentologie

Les chiffres d'accidentologie du baromètre mensuel de l'Observatoire départemental de la Haute-Garonne sont disponibles sur le site internet de la préfecture :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Transport-deplacements-et-securite-routiere/Securite-routiere/>

